

## **Rapport N° 139**

### **Etude de détail pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière**

Demande de crédit de CHF 1'105'000.- (HT) pour l'étude de détail du nouveau réservoir et son intégration au réseau, jusqu'au devis de réalisation basé sur les soumissions rentrées

---

Nyon, le 13 janvier 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 26 novembre 2013 à 19h30 en présence de Monsieur le Municipal Claude DUPERTUIS. Il était accompagné de Monsieur Thiery MAGNENAT, Chef de Service des Services Industriels et Monsieur Serge GUEBEY, technicien au Service des eaux et Directeur de la Sapan .

Nous les remercions pour leur disponibilité, ainsi que pour leurs explications et renseignements complémentaires au préavis. Tous les Commissaires étaient présents à cette séance sauf Monsieur David VOGEL, excusé.

### **Présentation**

L'Assemblée Générale de la Sapan a déjà validé ce préavis ainsi que la répartition financière de 57% pour la Sapan et 43% pour les SI de Nyon.

Il est d'emblée précisé que l'actuel réservoir de la Vuarpillière est trop petit pour les besoins ultérieurs de la Commune et de la Région. Trois variantes ont été étudiées préventivement (Préavis 2011/164) et la variante 2 proposée dans le préavis 139 a été retenue finalement.

### **Contexte général**

Monsieur GUEBEY nous explique que le réservoir actuel de la Vuarpillière a été construit en 1904 avec un volume de 2'000m<sup>3</sup> et agrandi en 1951 avec un ajout de 2 cuves supplémentaires pour un total de 4'500m<sup>3</sup>. Ce volume inclut une réserve incendie de 1000m<sup>3</sup>.

Les SI approvisionnent directement 7 communes alors que la Sapan distribue l'eau pour 13 autres communes qui totalisent environ 53'000 habitants.

Une enquête a révélé un besoin croissant en eau de 10% pour 2018 et 30% pour 2030. Il est aussi constaté que le niveau des sources n'a toujours pas atteint le niveau des années passées.

Les SI souhaitent agrandir le volume du réservoir, renforcer le réseau de transport et améliorer la qualité de l'eau par un meilleur mélange d'eau provenant des sources et du lac. La Sapan a les mêmes objectifs mais souhaite également optimiser l'approvisionnement en hiver et améliorer la sécurité d'exploitation.

## **Les variantes**

La première consistait à reconstruire un nouveau réservoir à la Vuarpillère et garder les installations de la Sapan sur le site actuel. Pour cela, il aurait fallu créer un pompage entre les deux sites et son coût total était estimé à 19.8 millions.

La variante 3 consistait à construire un nouveau réservoir sur une parcelle en face de la Sapan. Il fallait aussi construire des conduites entre les deux installations et le coût était sensiblement égal, puisqu'il se montait à 19.6 millions.

La variante 2 tenait compte de la parcelle, propriété de la Sapan, qui était située directement à côté de la Sapan ce qui permettait d'accoler le nouveau réservoir directement à côté des installations existantes. C'est la variante qui a été retenue pour un montant de 16.3 millions.

## **Les avantages de la variante 2**

Cette variante permet de travailler par gravité et diminuer la pression de réinjection dans le réseau supérieur de distribution. Certaines canalisations de la Sapan seront utilisées conjointement sans devoir en recréer de nouvelles. Les objectifs de renforcement, sécurité et qualité demandés par les SI et la Sapan sont ainsi atteints. Par le fait que cette installation est d'importance régionale, l'ECA augmente sa participation de 5%.

Le fait de ne pas construire sur la parcelle du réservoir actuel permet de ne pas perturber la distribution d'eau actuelle et de travailler en parallèle.

## **La clé de répartition**

Monsieur Magnenat nous explique ensuite que les projets pris séparément étaient estimés à 19 millions pour les SI et à 12 millions pour la Sapan. Le fait de regrouper les travaux et de travailler en synergie, donne un devis final de 16.3 millions.

La répartition a été décidée en fonction de la capacité en eau de chacune des deux parties, capacités calculées à partir des volumes souscrits par chaque commune membre de la Sapan ou desservie par les SI. Les chiffres sont de 20'000 lt/min pour la Sapan et 15'051 lt/min pour les SI ce qui induit une clé de répartition de 43% pour les SI et 57% pour la Sapan. Il faut savoir que la Ville de Nyon étant actionnaire de la Sapan, il faut ajouter indirectement une part des 8.5 millions de la Sapan au 7.8 millions des SI pour avoir le coût effectif pour la Ville de Nyon; soit un total de 13.3 millions au lieu des 19 millions estimés. L'économie finale est quand même de 5.7 millions en travaillant en synergie avec la Sapan.

La répartition du coût du préavis de Frs 1'105'000.- est réparti selon ces mêmes critères.

Seule l'étude de la possibilité de turbinage de l'eau provenant de la source de la Colline est à la charge des SI puisque eux seuls en seront les bénéficiaires.

Le montant de Frs 560'000.- pour la Direction des Travaux ne sera utilisé que lors de l'acceptation du crédit de construction. Il est demandé dans ce préavis, puisque c'est le même consortium qui devra ensuite suivre les Travaux de construction. Ce montant a été mentionné lors de la mise en soumission publique et doit donc apparaître dans cette demande.

## **Questions**

Ces travaux n'auront pas d'impact sur le prix de l'eau. Le fond de réserve du Service des eaux (environ 9.3 millions) des SI sera utilisé pour financer le crédit d'étude et la construction.

L'ancien réservoir ne sera plus utilisé et sera démonté, mais le coût n'a pas été estimé pour l'instant. Il fera l'objet d'une étude de détail séparée par les SI. Il n'y a pas encore de projet pour cette parcelle.

Il est bien précisé qu'aucun EPT supplémentaire ne sera nécessaire pour ce projet. Seul le Consortium de bureaux d'études viendra en appui à l'équipe de projet des SI.

## **Conclusion**

La Municipalité a un regard sur la situation future de la distribution de l'eau potable. Elle souhaite prévoir le développement démographique de la région et établir des synergies avec la Sapan pour cette réalisation. L'objectif de cette étude est d'augmenter la qualité de l'eau distribuée dans nos ménages et de faire des économies d'énergie électrique qui seront induites par une nouvelle conception du réseau de distribution réduisant les pressions de pompages.

L'augmentation conséquente des volumes de stockages aura pour effet une meilleure répartition des mouvements journaliers et saisonniers ainsi qu'une meilleure sécurité d'approvisionnement.

C'est aussi un objet d'importance régionale, puisque les Si et la Sapan fournissent de l'eau pour 20 communes avoisinantes et ses habitants.

La commission unanime et convaincue vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 139 « Etude de détail pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière. Demande de crédit de CHF 1'105'000.- (HT) pour l'étude de détail du nouveau réservoir et son intégration au réseau, jusqu'au devis de réalisation basé sur les soumissions rentrées »

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- d'accorder un crédit de CHF 1'105'000.- (HT) à la Municipalité pour conduire l'étude de détail du nouveau réservoir et son intégration au réseau, et établir le devis de réalisation basé sur les soumissions rentrées. Ce montant sera financé comme suit :
  - a. participation de la SAPAN pour un montant de CHF 618'450.- ;
  - b. par prélèvement d'un montant de CHF 486'550.- sur le fond de réserve du service des eaux, compte N°9280.27.

La Commission :

Madame  
Gabrielle ETHNOZ-DAMOND  
Messieurs  
Luigi ALTIERI  
Fabrice BODMER

Marc BOURQUI  
Michel GONTHIER  
Christian PUHR  
David VOGEL  
Maurice GAY – Président/Rapporteur